

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 01.134

L'An Deux Mille Un, le 19 novembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint.

DATE DE CONVOCATION

13 NOVEMBRE 2001

DATE D'AFFICHAGE

13 NOVEMBRE 2001

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, Adjoints,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, Mme BRAULT, MM. CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, M. DENIS, Mmes DOUMECQ, DURAND, GRAMMATICO, M. GUIARD, Mlle ISENDICK, Mme JOLY, M. MERLE, Mme PELTIER, M. POTENNEC, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. BUJARD par M. CHABANEAU
Melle LABEYRIE par Mme GEOFFROY
M. SIMONNET par Mme PELTIER
Melle TURPIN par M. BOURGEOIS

ABSENTS-EXCUSES : MM. MOST, HUGENDOBLER, FAVRE, RAYMOND

ABSENT (décédé) : M. CARRIE

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 24
Nombre de Votants : 28

Mlle ISENDICK a été élue Secrétaire de séance.

OBJET : CUISINE CENTRALE : APPROBATION D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE
AVEC E.D.F.

VOTE : UNANIMITE

Dans le cadre des travaux de construction de la Cuisine Centrale, il est prévu de réaliser des travaux de raccordement électrique du bâtiment.

Or, afin de faciliter l'accès des véhicules, le mur de clôture de l'établissement a été repoussé de quelques mètres à l'intérieur de la parcelle. Le comptage E.D.F. étant incorporé dans ce mur, il en résulte que le câble d'alimentation E.D.F. se trouve partiellement implanté sur la propriété privée de la Ville.

La signature d'une convention de servitude apparait donc nécessaire.

En conséquence, Monsieur le rapporteur propose à l'assemblée délibérante de se prononcer favorablement sur l'opportunité du projet et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer tout document relatif à cette convention de servitude avec E.D.F.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la nécessité de réaliser les travaux de raccordement électrique de la Cuisine Centrale
- VU le projet de convention établi par E.D.F. pour le passage d'un câble d'alimentation en servitude
- VU l'avis favorable de la Commission des Travaux et de l'Urbanisme, en date du 24 octobre 2001
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'approuver le projet de convention de servitude établi par E.D.F. en vue de procéder à la réalisation du branchement électrique de la Cuisine Centrale.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tout document relatif à cette convention de servitude.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 22 novembre 2001
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS